

domaine de ces propriétaires a été agrandi grâce aux travaux que l'honorable ministre a fait faire. Et je crois que la même chose a eu lieu à Nicolet.

Sir WILFRID LAURIER: Il y a longtemps.

M. MONK: Non, il n'y a pas longtemps. Au fait, mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) sait que ces travaux se poursuivent actuellement. On drague le fleuve vis-à-vis le comté de Nicolet; on enlève des sables mouvants ou de la glaise à un endroit où le courant est si rapide que l'excavation se comble en deux jours, comme le savent tous ceux qui connaissent la localité. Mais le dragueur revient tous les ans creuser ce chenal qui s'engorge au fur et à mesure. Ce fait a sans doute porté mes jeunes amis du club nautique de Cartierville à croire que, puisqu'on exécute des travaux de dragage de la manière que j'ai indiquée, on pourrait en faire autant pour rendre la navigation plus facile dans l'intérêt de leur club et des habitants de l'endroit. Voici la lettre:

Club nautique de Cartierville,
Montréal, 23 septembre 1909.

Monsieur F. D. Monk, C.R., député.

Cher monsieur,—Ainsi que vous le savez sans doute, la rivière des Prairies a peu de profondeur et son lit est rocailleux en maints endroits entre Cartierville et le lac des Deux-Montagnes. Elle n'offre pas de chenal navigable, si ce n'est pour les canots, et à l'eau basse, les canots eux-mêmes ne peuvent pas franchir les plus grands hauts-fonds.

Vos deux cent cinquante confrères du club nautique de Cartierville, dont plusieurs possèdent des embarcations automobiles, des canots et des esquifs, sont ainsi dans l'impossibilité de profiter au haut de cette magnifique rivière et du lac des Deux-Montagnes, excepté à l'eau haute. Ils m'ont prié de vous écrire et de vous dire qu'ils vous supplient instamment de mettre en jeu toutes les influences que vous pourrez....

Je ne puis guère exercer d'influence auprès de mon honorable ami ou du ministère dont il fait partie.

...afin que le Gouvernement prenne les moyens nécessaires pour permettre aux embarcations tirant de quatre à cinq pieds de naviguer dans cette rivière lorsque l'eau est basse.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député (M. Monk) dit-il qu'à l'heure qu'il est un canot ne peut pas passer sur les hauts-fonds, et veut-il que nous creusions un chenal de cinq pieds de profondeur à travers la roche compacte?

M. MONK: Il n'y a pas de roche compacte et il en coûterait peu de chose pour creuser le lit de la rivière à une profondeur de cinq pieds. Cela permettrait aux chaloupes automobiles et aux légères embar-

M. MONK.

cations de remonter cette rivière jusqu'au lac des Deux-Montagnes qui présente de grandes nappes d'eau. Il y a certainement plus d'eau à cet endroit que dans le canal de Newmarket.

Il y a lieu de considérer notre club comme une association nautique de quelque importance dans les eaux de l'île de Montréal. La plupart de ses membres se recrutent parmi la jeunesse brillante du commerce et des carrières libérales de Montréal et de Westmount et la population estivale de Cartierville auxquelles se sont unis quelques-uns des hommes d'affaires les plus connus des environs, tels que: MM. Hugh Paton, président de la compagnie de camionnage Shedden; J. C. King, de la maison Warden, King, à responsabilité limitée; E. W. Barlow, de Barlow, Mongenais et Cie; J. A. Bremner, de la maison Alex. Bremner, de la rue Bleury; C. E. Hanna, secrétaire de la Dominion Textile Co., à responsabilité limitée; S. C. Jones, de S. C. Jones et Cie, importateurs; H. F. Stearns, de la Dominion Wadding Co., et plusieurs autres.

Le club est en faveur du sport local dans la meilleure acception du mot, et il n'épargne rien afin de favoriser le sport nautique en particulier et, dans la faible mesure de ses moyens, la prospérité de tout le Canada.

Nous vous demandons donc, à titre de membre du Parlement du Canada, ainsi qu'en votre qualité de représentant officiel du comté, de soumettre notre requête au Parlement à la première occasion et de déployer tous vos efforts pour la faire agréer.

Aurez-vous l'obligeance de me laisser savoir ce que nous pouvons attendre de vous.

En attendant votre réponse, je demeure, monsieur, votre tout dévoué,

F. B. BROWN,
Secrétaire-trésorier honoraire.

Je transmettrai ma réponse dès que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Pugsley) aura déclaré qu'il fera exécuter ces travaux l'été prochain pour contenter ce groupe important d'intéressés, vu que l'entreprise n'entraînera pas de grandes dépenses, que le département possède tous les renseignements nécessaires et que la requête mérite d'être favorablement accueillie.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics): Je ne crois pas devoir laisser passer les observations de l'honorable député (M. Monk) sans faire certains commentaires, vu surtout qu'il a déclaré que le coût de cette entreprise serait insignifiant et que je devrais d'emblée accorder cette requête. Je suis certain qu'on l'a mal renseigné sur le chapitre de la dépense. Le lit de la rivière à l'endroit où le département aurait à draguer est très rocailleux et parsemé de galets. Ainsi que la requête le mentionne—l'honorable député l'a dit également, si je ne me trompe—à l'heure qu'il est, l'eau a à peine assez de profondeur pour permettre le passage d'un canot. On demande au département de creuser un chenal ayant une profondeur de quatre à